

# UNE MINORITÉ EUROPÉENNE DANS LE PACIFIQUE : LES FRANÇAIS A TAHITI<sup>(1)</sup>

G. RINGON

Depuis la création en 1963 du Centre d'Expérimentation du Pacifique (C.E.P.) en Polynésie Française, la minorité française d'origine métropolitaine résidant à Tahiti, les *Popaa Farani* (2), a été bouleversée : elle a crû dans des proportions considérables et cet accroissement a modifié sa composition sociologique et du même coup la façon dont elle s'insère dans ce Territoire.

Envisager cette minorité telle qu'elle se présente dans ses changements au cours des années 1960-70 ne doit pas nous faire oublier que c'est en réduire singulièrement l'étude et c'est en particulier ne guère tenir compte de l'histoire de l'évolution de cette minorité depuis que les premiers *popaa* se sont installés à Tahiti au début du XIX<sup>e</sup> siècle. En effet on peut être étonné, comme nous le verrons plus loin,

qu'en 1962, la minorité *popaa* ait été fort peu importante ; à cela s'ajoute le fait que la majorité des individus qui la composaient étaient souvent des arrivés de fraîche date ou en tout cas n'étaient pas nés dans le Territoire. En partant de là on pourrait tirer des conclusions hâtives sur la réalité de la présence française à Tahiti. Il ne faut pas oublier que, contrairement à beaucoup de pays colonisés, il ne s'est jamais constitué à Tahiti une minorité blanche qui soit restée « pure » ; les *popaa* qui ont fait souche à Tahiti n'ont laissé aucune lignée européenne et ont été métissés à des degrés divers avec des Polynésiens. Néanmoins cela ne signifie pas que ces apports étrangers aient été pour autant négligeables non pas simplement sur le plan racial, mais surtout parce que c'est par eux que s'est faite la colonisation et que la société polynésienne est sortie de son histoire pour entrer dans celle des pays occidentaux ; ces *Popaa* qui se sont installés tout au cours du XIX<sup>e</sup> siècle ont implanté et imposé leur système politique, économique, culturel et religieux ; si leurs descendants peuvent se targuer d'avoir par ailleurs des racines polynésiennes, ils n'en sont pas moins les « héritiers » de ces *Popaa* et ont donné naissance à cette souche sociale qu'on a appelé les *Afa-Tahiti* (3), les Demis-

(1) Cette question a été abordée dans un précédent travail : Une commune de Tahiti à l'heure du Centre d'Expérimentation du Pacifique : Faaa », *multigr.*, ORSTOM, Paris 1971 ; voir en particulier page 167 le chapitre « *Popaa Farani et Taata Tahiti* ». Certains points seront repris ici dans une autre optique.

(2) A l'expression « Français d'origine métropolitaine » d'où n'est pas absente l'idéologie coloniale, je préfère celle de « *Popaa Farani* » qui traduit mieux la réalité sociologique de cette minorité ; en effet c'est par ce mot « *popaa* » auquel on peut en accoler un autre, *Farani* (Français), *Marite* (américain), etc., que les Polynésiens désignent le Blanc. Si la législation accorde la nationalité française aussi bien aux Polynésiens qu'aux métropolitains, cette assimilation juridique ne tient pas compte du clivage sociologique qui sépare *Popaa Farani* et *taata Tahiti* (Tahitiens) ; c'est celui auquel nous nous intéressons.

(3) De ce point de vue la lecture des deux ouvrages de Patrick O'REILLY et de Raoul TEISSIER apporte beaucoup de lumières et montre l'enchevêtrement entre les *Popaa* qui sont venus s'installer à Tahiti et les familles polynésiennes. O'REILLY et TEISSIER : *Tahitiens*, publication de la Société des Océanistes, Paris, 1962 — Tahitiens, supplément, 1966.

Tahitiens (on dit plus couramment les Demis). Là n'est pas notre propos, mais il faut pourtant préciser que l'étude de cette souche sociale est fondamentale pour la compréhension de la société polynésienne actuelle.

Nous nous limiterons ici à donner quelques caractéristiques de la minorité *Popaa* dans une époque récente en partant de données statistiques existantes : soyons néanmoins conscients qu'il ne s'agit que d'une esquisse qui pose plus de questions qu'elle n'en résoud. Ces questions, ce sont celles de l'histoire coloniale de Tahiti qui n'a pour l'instant guère été étudiée.

### 1. La minorité des *Popaa Farani* en 1962

En 1962, avant que ne surviennent les bouleversements dûs au C.E.P., quelle était la composition de cette minorité ? Le recensement fait à cette date nous permet d'en avoir une image assez exacte (1). Les *Popaa Farani* ne représentent que 2 696 personnes — 1 666 hommes et 1 030 femmes — sur une population totale de 84 551 personnes, soit 3,2 % (2). Parmi eux, seuls 13,1 % sont nés dans le Territoire contre 71,7 % en France. 2 514, c'est-à-dire la plupart, résident dans les Iles du Vent (Tahiti et Moorea). C'est une population relativement âgée : les moins de 20 ans ne représentent que 29,1 % alors que chez les Polynésiens ce même groupe d'âge en regroupe 54,5 %. L'excédent des hommes sur les femmes tient au fait que cette population est hétérogène : ceux qui appartiennent à l'administration et sont en service dans le Territoire pour une durée déterminée arrivent accompagnés de leur famille ; par contre ceux qui ont émigré dans le Territoire par leurs propres moyens arrivent souvent seuls avec l'espoir de prendre femme sur place, tant il est encore vrai que le mythe de la *vahine* ne soit pas mort pour beaucoup.

Quelles sont leurs activités ? Les actifs parmi ces *Popaa Farani* (67 % des hommes *Popaa* et 33 % des femmes *Popaa*) sont pour la majorité employés dans le secteur tertiaire, ce qui constitue une caractéristique remarquable par rapport aux autres couches ethniques de la population :

(1) Les chiffres donnés dans ce paragraphe sont extraits de « Résultats Statistiques du Recensement général de la Population de la Polynésie Française, effectué le 9 novembre 1962, Institut National de la Statistique et des Études Économiques, Imprimerie Nationale, Paris ».

(2) Aux *Popaa Farani* s'ajoutent quelques autres *Popaa*, 322, qui sont de diverses origines : Anglais, Allemand, Américains, etc.

		<i>P. Farani</i> (%)	<i>Demis</i> (1) (%)	<i>Polynésiens</i> (%)
HOMMES	Primaire	6,4	34,7	61,6
	Secondaire	18,6	25,2	19,6
	Tertiaire	75	40,1	18,8
		100	100	100
FEMMES	Primaire	2,2	9,4	32,6
	Secondaire	2,6	5,9	14,7
	Tertiaire	95,2	85,6	52,7
		100	100	100

Ces premières données sont confirmées et précisées par la répartition dans les catégories socio-professionnelles suivant l'origine ethnique : les actifs, hommes et femmes, se répartissent ainsi chez les *Popaa Farani* :

	Hommes (%)	Femmes (%)
— Exploitants agricoles et forestiers et patrons pêcheurs.....	3,8	0,9
— Salariés agricoles et forestiers et marins pêcheurs .....	1,0	—
— Employeurs de l'industrie et du commerce, professions libérales, cadres supérieurs du secteur privé	17,0	7,7
— Indépendants de l'industrie et du commerce, cadres moyens du secteur privé .....	10,3	9,8
— Fonctionnaires, ouvriers de l'État ou des collectivités locales, militaires de carrière, police ...	42,5	41,6
— Employés du secteur privé....	6,8	24,7
— Ouvriers autre qu'agricoles du secteur privé .....	10,9	—
— Personnel de service.....	1,2	3,4
— Autres catégories (artistes, clergé)	5,2	10,6
— Indéterminés .....	1,3	1,3
	100	100

Si ces chiffres nous montrent dans quelles professions se rangent les *Popaa Farani*, il convient aussi d'apprécier quelle importance réelle ils y occupent par rapport aux autres groupes ethniques.

	(2)	<i>P. Farani</i> (%)	<i>Poly-nésien</i> (%)	<i>Demi</i> (%)
— Exploitants agricoles et forestiers et patrons pêcheurs .....	100	0,5	86,6	5,2
— Salariés agricoles et forestiers et marins pêcheurs	100	1,1	85,8	6,9
— Employeurs de l'industrie et du commerce, professions libérales, cadres supérieurs du secteur privé	100	35,3	16,8	11,1
— Indépendants de l'industrie et du commerce, cadres moyens du secteur privé .....	100	10,1	35,8	9,1
— Fonctionnaires, ouvriers de l'État et des collectivités locales, militaires de carrière, police .....	100	36,5	50,3	18,4
dont :				
— Cadres supérieurs du secteur public .....	—	61,1	27,8	7,1
— cadres moyens du secteur public .....	—	21,3	52,1	22,4
— Employés du secteur public .....	—	15,1	55,6	25,8
— Ouvriers du secteur public .....	—	7,0	68,6	19,9
— Armée et police .....	—	41,2	40,1	12,4
— Employés du secteur privé	100	9,2	32,3	11,3
— Ouvriers autres qu'agricoles du secteur privé .....	100	2,3	78,7	8,4
— Personnel de service .....	100	12,5	73,1	9,3
ENSEMBLE	100	5,3	73,7	8,1

(1) La catégorie « Demis » a été retenue dans ce recensement, mais on peut se demander quelle valeur il convient d'accorder aux renseignements qui la concerne; en effet définir un Demi n'est pas tâche facile; on ne peut retenir le seul critère racial qui n'est pas pertinent étant donné qu'il est difficile d'apprécier le degré de métissage d'un individu et que d'autre part être métissé ne définit pas le Demi; il existe des cas d'individus ayant des ascendants *popaa* mais qui ont été réintégrés dans le milieu polynésien. Inversement on peut penser que certains individus rangés dans la catégorie « Polynésien » sont en fait des

Ce tableau concernait les hommes actifs; nous ne reprendrons pas celui des femmes; les catégories socio-professionnelles où les femmes *popaa* occupent une place remarquable: employeurs de l'industrie et du commerce: 13,2 %, et 11,7 % des fonctionnaires (dans la sous-catégorie des cadres supérieurs du secteur public, celles qui y figurent sont à 100 % des femmes *popaa*). Ces pourcentages sont d'autant plus importants que les femmes *popaa* ne représentent que 3,2 % de la population féminine active.

On peut mettre en relation ces données concernant la profession avec la formation scolaire et les diplômes dont sont pourvus les actifs des différentes catégories ethniques:

	<i>P. Farani</i>	<i>Poly-nésien</i>	<i>Demi</i>
<i>Hommes</i>			
Aucun diplôme .....	266	15 936	1 267
C.E. Primaires .....	310	1 153	508
B. élémentaire .....	241	240	188
Bac et + .....	348	96	31
<i>Femmes</i>			
Aucun diplôme .....	147	15 497	1 215
C.E.P. ....	206	1 434	575
B.E. ....	171	269	230
Bac et + .....	108	25	8

Cependant un point reste obscur parce que les données dont nous disposons concernent les *popaa Farani* dans leur totalité et ne font aucune distinction entre deux situations pourtant différentes.

Demis; pour apprécier la nuance il faut une grande familiarité avec la société polynésienne. Nous ne faisons pas une critique de la méthode de l'enquête, mais soulignons ce problème.

Dans ce recensement ont été considérés comme Demis 8 492 personnes, soit 10 % de la population; les Polynésiens 62 747 représentent 74,3 % de la population totale.

(2) L'addition des pourcentages de ces trois groupes ethniques ne donne pas 100 % étant donné que nous n'avons pas retenu ici les autres groupes ethniques, notamment les Chinois qu'ils soient naturalisés Français ou non. Les Chinois (naturalisés ou non) représentent 11,3 % de la population active; parmi les catégories socio-professionnelles où ils occupent des places importantes, signalons les Employeurs de l'industrie et du commerce: 29,6 %; les indépendants du commerce: 41,9 % et les employés du secteur privé: 45 %.

En effet parmi ces *Popaa* certains séjournent provisoirement ou temporairement dans le Territoire ; ils ont été nommés en poste ici pour un temps déterminé ; c'est le cas surtout des fonctionnaires dont le séjour minimum est de trois ans et qui peut éventuellement être renouvelé. Ce peut être aussi le cas, sans doute moins fréquent, de cadres appartenant à des services privés (par exemple banque) qui font appel pour un certain temps à des cadres étrangers au Territoire. Comme le montrent les chiffres cités plus haut, ces *Popaa* constituent le noyau des cadres supérieurs tant dans l'administration que dans le secteur privé. On pourrait croire que cette minorité est restée en marge de la société polynésienne étant donné qu'elle n'est pas stable et qu'elle se renouvelle par les départs et les arrivées. Mais ce serait oublier que c'est entre ses seules mains que fut longtemps concentrée l'administration des affaires du Territoire : jusqu'en 1945, date où fut instaurée une Assemblée représentative qui accorda certains pouvoirs à des élus locaux, pouvoirs qui furent renforcés en 1957 par la mise en place de la « Loi-Cadre » et la création de l'Assemblée Territoriale, jusqu'à cette date donc, le pouvoir était concentré entre les mains des administrateurs, et les différents organismes chargés jusque-là de l'administration de la colonie — Conseil Colonial, Conseil Général — étaient constitués en majorité d'administrateurs et de notables nommés. Le pouvoir de gestion dont ils disposaient se doublait d'un pouvoir politique puisque c'était par eux que s'opérait la mise en action d'une politique coloniale définie — plus ou moins — au niveau de la métropole.

Cela explique sans doute la faveur et le prestige dont jouit encore actuellement à Tahiti la condition de fonctionnaire. Dans la société polynésienne de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle dont les bases culturelles et politiques avaient été détruites par la colonisation, l'administrateur *Popaa* est apparu comme un personnage tout-puissant disposant d'un pouvoir exorbitant que lui conférait sa place. Dépossédés d'un pouvoir tombé en d'autres mains, les Polynésiens furent obligés de réadapter leur stratégie pour faire face à cette situation nouvelle. De là est née cette compétition vers le fonctionnariat où se cristallisent encore les désirs et les aspirations de la majorité des Polynésiens (1).

Lorsqu'au lendemain de la deuxième guerre mondiale, prit naissance le mouvement politique dont

Pouvanaa a Oopa fut l'un des principaux animateurs, l'une de ses revendications fut le remplacement des fonctionnaires *Popaa* par des cadres issus du Territoire ; l'une des premières manifestations populaires fut pour tenter d'empêcher le débarquement de fonctionnaires *Popaa* arrivant de France.

A ces *Popaa* s'ajoute une catégorie assez différente : ceux qui sont venus s'installer dans le Territoire de leur propre chef à la suite d'une migration plus ou moins définitive de leur pays d'origine. Quels sont-ils ? un groupe peu homogène où l'on retrouve l'ancien de la marine qui avait fait connaissance de Tahiti au cours d'un périple autour du monde et qui ne pouvant guère se réadapter à la vie métropolitaine, est venu finir ses vieux jours et a monté une petite affaire ; le banquier qui en fait n'a qu'un pied à terre mais le met à profit pour se lancer dans quelque opération fructueuse ; le notaire et le médecin qui trouvent là un champ d'action plus facile qu'en Europe ; l'artiste qui est venu là en rêvant de devenir le deuxième Gauguin mais qui se transforme le plus souvent en un marchand d'exotisme de pacotille pour touristes fortunés ; le pseudo-aventurier des mers du Sud qui cache la médiocrité de son existence en essayant de faire des affaires à bon compte.

Les chiffres cités plus haut montrent que ces *Popaa* occupent une place quasi inexistante dans des secteurs de la production tel que l'agriculture qui pourtant était jusqu'aux années 60 l'activité essentielle du territoire ; à cette époque quelques sociétés ayant siège à Paris exploitaient encore le coprah de certains atolls des Tuamotu et des Iles-sous-le-Vent en utilisant une main-d'œuvre salariée, mais la place de ce capitalisme agricole était très restreinte. Les changements qui sont intervenus au XIX<sup>e</sup> siècle dans l'ancien système foncier polynésien et dans l'utilisation agricole de l'espace à la suite de l'arrivée des *Popaa*, on ne peut les comprendre en prenant pour base la minorité *Popaa* des années 60 mais la couche sociale issue des premiers *Popaa*, les Demis. La minorité *Popaa* dont il est question ici est orientée vers un autre secteur d'activité, celui des services ; elle apparaît à certains égards comme une « caste » parasitaire subsistant en exerçant un prélèvement grâce aux « services » rendus, professions libérales, commerçants, etc. Parmi les importateurs-exportateurs on trouve quelques *Popaa*, mais ce secteur reste avant tout le domaine des Chinois. Par contre les professions libérales sont réservées de fait aux *Popaa*. Certaines d'entre elles se sont épanouies grâce à la présence du système colonial ; cela est particulièrement évident dans le domaine judiciaire : la mise en

(1) Voir sur ce sujet, G. RINGON « Une commune de Tahiti à l'heure du Centre d'Expérimentation du Pacifique : Faaa », op. cit., chap. 4.

place par le colonisateur d'une législation foncière inspirée du droit français et en contradiction avec l'ancienne conception polynésienne des droits fonciers, a favorisé la formation d'un appareil nécessaire à son application, notaires, avocats (en raison des multiples conflits qui en ont résulté).

L'absence extérieure de clivages et de coupure entre la minorité *Popaa* et la population polynésienne qui se manifestait dans la fréquence des mariages ou des concubinages entre *Popaa* et Polynésiennes (1), dans la participation aux « bringues » où tous se retrouvaient dans la chaleur collective créée par l'alcool et les chants a pu faire croire à l'aspect idyllique de cette société coloniale; derrière cette apparence se cachait toute une idéologie coloniale teintée de paternalisme qui tendait à accrédi-ter les stéréotypes que colporte la littérature consacrée à Tahiti: le Polynésien gentil, joueur, insouciant du lendemain. Même ceux parmi les *Popaa* qui se sont engagés dans le mouvement autonomiste vers 1947 aux côtés de Pouvanaa n'ont pas réussi à se défaire de cette idéologie même si par ailleurs ils pensaient faire une critique de la société et de l'administration coloniales. C'est l'impression qui ressort de la lecture des « *Mémoires d'un Popaa Farani* » de Noël ILARI (2). Ce bourgeois issu des beaux quartiers parisiens, ancien « camelot du roi », venu d'abord à Tahiti avec mission de veiller aux intérêts d'une société parisienne propriétaire de cocoteraies, choisit ensuite d'aller vivre dans un archipel éloigné de Tahiti, les Australes; il tente d'apporter ses conseils aux Polynésiens, il essaie de promouvoir la coopération et il part en guerre contre la rigidité de l'administration; en 1947 il se range pour quelques années aux côtés du mouvement autonomiste. Néanmoins les conclusions qu'il tire dans son livre sur la « mentalité » des Polynésiens ne sont guère éloignées de celles qui sont colportées dans les milieux *Popaa* de Tahiti.

Lorsque le Gouvernement Français décida en 1963 de créer le C.E.P., certains *Popaa* virent d'un mauvais œil ce projet; si cette prise de position a conduit certains à radicaliser par la suite ce qui, au départ,

pouvait être une réaction sentimentale et à rejoindre les partis politiques autonomistes, la plupart ont mis à profit cette situation nouvelle qui a renforcé la prospérité de leurs affaires; en effet si le C.E.P. a accentué la décadence de l'agriculture polynésienne, il a grandement contribué au développement des services privés, secteur où les *Popaa* installés à Tahiti avaient déjà une place prépondérante auparavant.

## 2. La situation à partir de la création du Centre d'Expérimentation du Pacifique

La création du C.E.P. a eu pour effet de modifier le groupe des *Popaa Farani* en l'augmentant considérablement. Il est difficile de chiffrer leur nombre exact; ces nouveaux arrivés sont des militaires (Légionnaires et marins), des techniciens du C.E.A.; par ailleurs les grandes entreprises françaises qui avaient obtenu la réalisation des infrastructures du C.E.P. ont amené sur leurs chantiers leurs cadres et techniciens et même des ouvriers espagnols. L'administration déjà existante a dû renforcer ses services. Enfin sont arrivés par leurs propres moyens des *Popaa* attirés par le développement que connaissait Tahiti et qui y voyaient la perspective de bonnes affaires.

Il est d'autant plus difficile de chiffrer la masse des *Popaa* qu'elle connaît des variations importantes au moment des tirs nucléaires. A ce moment là arrivent plusieurs milliers de marins nécessaires à la mise en place d'une infrastructure temporaire nécessaire à la réalisation des expériences (un porte-avion de la Marine Nationale compte à lui seul près de deux milliers d'hommes).

Selon une source privée — un cadre appartenant à un service privé fit en 1969 le décompte des entrées et sorties du Territoire depuis la création du C.E.P. — on pouvait chiffrer cette masse de *Popaa* à une dizaine de mille.

Les premiers résultats du recensement effectué en 1971 (3) permettent de se faire une idée approximative du nombre de *Popaa* militaires résidant en ca-

(1) Par contre, on constate qu'en 1962, sur la totalité des *Popaa Farani* qui résidaient à Tahiti, 135 seulement parlaient la langue tahitienne, qui est pourtant un instrument de communication indispensable puisque sur les Polynésiens de plus de 15 ans, plus de 20 000 ne parlaient pas le Français.

(2) Noël ILARI: *Mémoires d'un popaa Farani*, Nouvelles Éditions Debrasse, Paris, 1967.

(3) Recensement de la Polynésie Française — 1971 — Polynésie Française, Service du Plan, Section d'Études Statistiques.

serne ; il sont au nombre de 6 626 (1). S'y ajoutent tous les *Popaa* qui résident en logement individuel, mais le recensement n'en donne pas le nombre, ils sont confondus dans la totalité.

Comment comprendre la situation de cette nouvelle minorité ? Elle n'est nullement comparable à l'ancienne minorité coloniale administrative ; on ne peut non plus la comparer à d'autres minorités coloniales d'Afrique et d'Océanie qui contrôlent les différents secteurs de la production agricole ou minière. Ceci est d'ailleurs manifeste au niveau de la vie quotidienne et des attitudes de cette minorité : pour la plupart, venir à Tahiti c'est pouvoir allier des avantages financiers importants — les salaires outre-mer sont majorés et accompagnés de primes diverses — à une vie quasivacancière. Le petit univers *Popaa* mène une vie en marge, mais les relations qui se nouent en son sein sont elles-mêmes déterminées par une hiérarchie informelle où chacun prend place en fonction de son rang social, professionnel. Le souci qu'avait l'ancienne administration de préserver un contact avec la population polynésienne leur est étranger.

L'espace urbain tend à se remodeler en fonction de la présence de cette minorité, par le biais des services qu'elle demande. Les zones les plus favorisées sur le plan géographique tendent de plus en plus à être réservées en fait à la minorité *Popaa* ; Jean FAGES a montré l'évolution de ce processus dans deux districts de la côte Ouest de Tahiti, Punaauia et Paea, zones favorisées parce que situées sous le vent et bénéficiant ainsi d'une pluviosité moindre. Entre 1962 et 1967 dans le district de Punaauia la population *Popaa* est passée de 9,1 % à 20 % et dans le district de Paea de 1,5 % à 5,8 % (2). Par ailleurs j'ai esquissé brièvement comment cette arrivée importante de *Popaa* avait eu pour conséquence de modifier la structure du centre urbain de Papeete et d'en réserver implicite-

ment de plus en plus l'usage à cette minorité. C'est ainsi que peut s'expliquer le foisonnement de services jusque-là inexistantes et qui ont été créés pour répondre aux besoins de celle-ci : boutiques de mode locale et parisienne, restaurants, magasins divers, agences touristiques, etc. (3). Cela entraîne une dépossession de l'espace urbain au détriment des couches sociales et ethniques qui l'occupaient auparavant.

Mais la ségrégation qui apparaît dans certains lieux publics tels que les bars, les boîtes de nuit, est non seulement liée à l'argent mais traduit aussi un climat de tension entre la minorité *Popaa* et la population polynésienne qui se manifeste quotidiennement par des signes d'agressivité et des heurts plus ou moins violents. Les principaux concernés sont les jeunes *Popaa* militaires qui sont de sérieux concurrents pour les jeunes Tahitiens auprès des jeunes Polynésiennes, et ils ne cachent pas le mépris qu'ils ressentent à l'égard des Tahitiens qu'ils appellent péjorativement les « Taïpouettes ».

Tous ces faits nous renseignent sur l'insertion de cette nouvelle minorité *Popaa* dans la société Polynésienne ; l'arrivée de ces *Popaa* était un phénomène imprévisible ne se situant pas dans l'évolution de l'histoire coloniale de Tahiti. C'est pour les besoins de sa politique militaire et de sa stratégie que le Gouvernement Français prit la décision de créer le C.E.P. en Polynésie qui offrait un champ possible d'expérimentation, mais c'est par le droit que l'histoire coloniale lui avait conféré sur ce pays, qu'il put prendre une telle décision ; et en fait cet avatar qu'est le C.E.P. renoué avec une histoire coloniale, lui donne une nouvelle forme, et la nouvelle minorité *Popaa* devient l'agent effectif de cette politique. Il n'est pas possible de comprendre autrement la présence du C.E.P. et des *Popaa*, et les mouvements polynésiens autonomistes ont joint à des objectifs politiques plus anciens une remise en cause de la présence du C.E.P. dans leur Territoire. La présence de cette minorité relève donc d'un problème politique plus vaste et qui trouve ses racines dans une histoire plus ancienne.

### 3. Quelques résultats sur les différences de revenus

Ce n'est là qu'un des multiples aspects des clivages qui s'accroissent entre la population polynésienne et la minorité *Popaa*. Nous reprendrons ici quelques

(1) Le recensement de 1971 distingue trois catégories : ménages privés, ménages collectifs (communautés religieuses, etc.) et une catégorie « population comptée à part » (militaires en caserne, détenus, sanatorium). Cette dernière catégorie comprend 8 232 personnes ; si de ce chiffre on retire les personnes qui ont été également recensées à leur résidence principale située dans le Territoire, 1 606, on obtient 6 626 personnes qui de toute évidence sont des *Popaa* puisque ne disposant pas de résidence principale dans le Territoire.

(2) Jean FAGES in FAGES, RAVAU, RINGON et ROBINEAU « Tahiti et Moorea, études sur la société, l'économie et l'utilisation de l'espace », Travaux et Documents de l'ORSTOM, Paris, 1970 ; livre II, page 151.

(3) RINGON, op. cit., chapitre 8.

résultats d'une enquête sur les budgets familiaux effectuée en 1967-1968 par la SEDES (1). Ces résultats ne concernent que la minorité des *Popaa* fixés dans le Territoire et non ceux qui y résident temporairement, c'est-à-dire la grande majorité ; on ne peut donc prétendre extrapoler en étendant ces résultats à l'ensemble de la minorité *Popaa* ; mais on peut aussi supposer que si l'enquête avait été prolongée sur l'ensemble des *Popaa* les chiffres obtenus n'auraient pas contredit ceux-ci et les auraient même surpassés étant donné que les salaires des *Popaa* qui séjournent temporairement à Tahiti sont plus élevés que ceux des *Popaa* fixés à Tahiti, ceci en raison des diverses majorations auxquelles l'expatriation donne droit.

En secteur urbain, les revenus mensuels, salariaux et autres, sont par ménage *Popaa* de 50 117 F C.F.P. (2), par ménage Demi de 46 152, et par ménage Polynésien de 29 724 ; ceux des Chinois sont les plus élevés avec 59 784. Mais en ce qui concerne le revenu moyen par personne, c'est celui du *Popaa* qui est le plus élevé avec 13 363 F C.F.P. ; 10 033 pour le Demi ; 9 051 pour le Chinois (la différence qui se manifeste chez les Chinois entre le revenu par ménage budgétaire et le revenu par personne, vient du fait que ce sont les familles chinoises qui ont la taille la plus élevée), et enfin 4 973 pour le Polynésien. Les revenus mensuels par actif connaissent des écarts comparables puisqu'ils vont de 15 708 F pour le Polynésien à 31 653 pour le *Popaa*. Ceci concernait les revenus globaux, mais si l'on ne prend en considération que les revenus salariaux, de loin les plus importants dans le Tahiti urbain, 66,3 % de l'ensemble des revenus, les différences sont encore plus accentuées puisque le salarié polynésien gagne en moyenne 14 330 F et le *Popaa* 35 780 F.

Si l'on compare les revenus aux dépenses, on constate que les Polynésiens qui représentent 57 % des ménages de l'échantillon étudié et 60 % des personnes, ne bénéficient que de 42 % de la dépense globale alors que le pourcentage est de 9 % pour les *Popaa* — 5 % des ménages et 4 % des personnes ; les Demis

et Chinois occupent une place légèrement supérieure à leur place réelle dans l'échantillon : les Demis — 21 % des ménages, 16 % des personnes — 25 % de la dépense globale ; les Chinois — 17 % des ménages, 20 % des personnes — 24 % de la dépense.

La dépense moyenne mensuelle par ménage varie ainsi suivant les ethnies :

23 300 F pour les ménages Polynésiens  
37 400 F pour les ménages Demis  
43 300 F pour les ménages *Popaa*  
46 600 F pour les ménages Chinois.

La dépense mensuelle par Polynésien est de 3 700 F alors qu'elle est de 11 500 pour le *Popaa*.

Ces variations suivant l'ethnie correspondent à celles que l'on constate si l'on prend en considération la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage : la dépense par personne varie de 3 300 F dans les familles dont le chef de ménage est personnel de service à 11 600 F dans celles où il est cadre.

#### Vers une nouvelle influence des *Popaa* à Tahiti

Au-delà de la situation présente liée à la présence du C.E.P. se profile une nouvelle forme de la présence *Popaa* à Tahiti, ceci par le biais du tourisme dont on veut faire une des activités essentielles du Territoire une fois que celles du C.E.P. auront cessé. On veut ouvrir Tahiti au tourisme international et provoquer un développement rapide dans ce sens ; les objectifs du VI<sup>e</sup> Plan prévoient qu'en 1975 environ 250 000 touristes viendront à Tahiti alors qu'il n'en est venu que 38 402 en 1968. Pour cela il faut mettre en place une importante infrastructure qui soit susceptible de les accueillir et dans ce but on favorise l'implantation du grand capitalisme international. Ce processus s'est amorcé dès 1968 avec la construction d'un grand hôtel de 200 chambres financé par la PANAM, et en 1969 d'un autre hôtel, financé, lui, par la Compagnie des Chargeurs Réunis (U.T.A.). Cela n'est qu'un début, les projets sont nombreux ; en 1969 démarrait à Tahiti l'aménagement d'un terrain de golf financé par un banquier parisien.

Ceci modifiera considérablement les rapports qu'entretenaient jusqu'à maintenant les Polynésiens avec les *Popaa* ; si jusque-là ils avaient tenté de jouer un jeu subtil avec les *Popaa* et de les manipuler dans une certaine mesure, qu'en sera-t-il lorsqu'ils devront faire face au capitalisme anonyme ?

Manuscrit reçu au S.C.D. le 6 mars 1972.

(1) Les budgets familiaux en Polynésie Française 1966-1968 ; Tome I, Rapport Général ; Ministère des Départements et Territoires d'Outre-Mer - Territoire de la Polynésie Française ; SEDES, Paris. Cette enquête fut menée sur un échantillon tiré au sort qui comprenait 239 ménages du milieu urbain et 285 du milieu rural. Les résultats donnés ci-dessous concernent le milieu urbain.

(2) Franc CFP : 1 Franc CFP = 0,55 Franc Français ; tous les Francs indiqués ici sont en C.F.P.